

L'agence centrale de recherches

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1962)**

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

suggère que les membres d'une même famille qui en ont exprimé le désir, soient autorisés à se rencontrer à intervalles réguliers en un lieu à convenir, chacun retournant ensuite d'où il est venu. Le CICR offre ses services aux autorités compétentes pour étudier les modalités de ces rencontres.

En formulant cet appel, le Comité international de la Croix-Rouge se fait l'interprète des hommes, des femmes, des enfants séparés de leurs proches, qui n'entendent pas rester plus longtemps les victimes innocentes de différends dont ils ne sont à aucun titre responsables.

L'AGENCE CENTRALE DE RECHERCHES

L'activité de cet important service du CICR est demeurée considérable en 1962. Durant l'année écoulée, l'Agence centrale a reçu 44.000 plis et en a expédié 35.000. Elle a traité 60.500 cas et a ouvert 15.700 enquêtes auprès des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des Offices gouvernementaux, des bureaux d'état civil du Service international de recherches et d'autres institutions. Dans 42% des cas, cette activité a abouti à des résultats positifs.

Souvent, il s'est encore agi d'élucider le sort de personnes disparues au cours de la dernière guerre mondiale ou de conflits plus récents. Certaines demandes ont nécessité des recherches dans le fichier de la première guerre mondiale.

Les cas relatifs à la deuxième guerre ont notamment fait l'objet d'une abondante correspondance avec les pays de l'Est européen. L'Agence continue à recevoir des demandes relatives à des militaires ou à des civils originaires de ces pays et disparus au cours des hostilités. Ces demandes proviennent de l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS, ou même de particuliers, et concernent des militaires soviétiques disparus pendant les opérations de guerre ou en captivité, de même que des civils déportés en Allemagne.

Les demandes en provenance de l'URSS se rapportent parfois aussi à des ressortissants russes émigrés depuis longtemps et avec qui les familles demeurées en Union soviétique désirent rétablir le contact. En sens inverse, des personnes d'origine russe s'adressent à l'Agence pour obtenir des nouvelles de membres de leur

parenté demeurés au pays ou déportés en Allemagne pendant la guerre.

Dans de nombreux cas, les renseignements contenus dans le fichier de l'Agence centrale, à Genève, ou du Service international de recherches, à Arolsen, fournissent des indications propres à faciliter les enquêtes. Pour mieux mener celles-ci à bien, l'Agence s'adresse à d'autres bureaux de renseignements, et en premier lieu à ceux des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, qui offrent une précieuse collaboration.

En 1962, le Service URSS de l'Agence centrale a traité de 700 à 800 cas par mois ; cependant, les services chargés des autres secteurs de l'Europe orientale n'ont pas été moins actifs, en particulier le Service polonais. En effet, la Croix-Rouge polonaise, ainsi que des Polonais résidant dans leur pays ou à l'étranger, s'adressent également à l'Agence centrale pour retrouver la trace de militaires disparus, de civils déportés ou de familles dispersées pendant la guerre ou peu après, de même que pour obtenir des attestations de captivité ou des certificats de décès.

En ce qui concerne les conflits plus récents, signalons que l'Agence centrale a ouvert des enquêtes auprès de la Croix-Rouge chinoise à Pékin, au sujet de militaires américains disparus en Corée. Elle a également cherché à élucider le sort de ressortissants américains disparus au Laos.

Pour l'Afrique du Nord, elle a poursuivi, dans des conditions souvent fort difficiles, une activité semblable, cherchant à établir le sort des civils et des militaires disparus au cours du conflit algérien. Ce travail s'est ensuite étendu aux disparitions survenues après la conclusion du cessez-le-feu.

L'Agence eut aussi à s'occuper du conflit sino-indien. Elle a en effet procédé à l'enregistrement des prisonniers de guerre indiens dont les noms lui ont été communiqués par la puissance détentrice, le gouvernement chinois.

La situation au Yémen, où éclata un conflit armé à la suite de la révolution de l'automne 1962, a également nécessité l'ouverture d'enquêtes pour obtenir des nouvelles de personnes qui avaient cessé de donner signe de vie à leurs proches.

Au Congo, le CICR a poursuivi son activité de recherches commencée dès l'été 1960. Ce travail, mené à partir d'un bureau

à Léopoldville, a nécessité de difficiles enquêtes dans diverses parties du Congo, notamment au Katanga, où l'Agence centrale a également un correspondant.

En ce qui concerne Cuba, de nombreuses familles cubaines, fixées en Floride, font appel à l'Agence centrale afin d'obtenir que les membres de leur famille demeurés à Cuba soient autorisés à quitter le pays pour les rejoindre. L'Agence centrale s'efforce d'attirer l'attention de la Croix-Rouge cubaine sur ces cas, sans toutefois être parvenue, jusqu'à présent, à des résultats positifs.

Rappelons, d'autre part, que lorsque les circonstances l'exigent, c'est-à-dire à la suite de la suspension de relations postales normales entre deux ou plusieurs pays, l'Agence centrale organise un échange de messages familiaux, par le canal des Sociétés nationales. Au cours de l'année écoulée, elle a transmis plus de 10.500 messages. Cet échange de nouvelles concernait notamment, d'une part, l'Indonésie et les Pays-Bas, d'autre part, Israël et les pays arabes. La transmission de messages entre Israël et les pays arabes représente, pour l'Agence centrale, un travail considérable.

Les événements du monde apportent sans cesse à l'Agence centrale de nouvelles préoccupations et c'est grâce à la compétence de ses collaborateurs qu'elle peut répondre chaque jour aux questions angoissées d'innombrables êtres humains dans le monde entier.

LE SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHES

Le SIR à Arolsen (près de Kassel), demeure la plus importante source de documentation sur le sort des personnes déportées, déplacées ou disparues pendant la seconde guerre mondiale en Allemagne et dans les pays alors occupés par les armées allemandes. Le CICR en assume la gestion en vertu d'accords signés à Bonn le 6 juin 1955 et renouvelés le 12 mai 1960.

L'activité est restée intense en 1962. Le nombre des demandes d'enquêtes et de certificats fut en augmentation par rapport à l'année précédente : 154.988. (129.465 en 1961). Ce chiffre comprend :

13.115 demandes d'enquêtes individuelles (27.272) ;

10.507 demandes de photocopies, notamment de documents